



RAPPORT
OPTIMISER
L'ACTIVITE

20
22



SOMMAIRE

1/ LE SYNDICAT MIXTE DU SCoT NI p.4

La gouvernance territoriale du SCoT p.5
Les moyens techniques et financiers p.6
Le budget p.7

2/ LA MISE EN ŒUVRE ET LE SUIVI p.8

Les avis sur les documents d'urbanisme p.8
La participation du syndicat mixte
aux démarches partenariales p.13

3/ LES TRAVAUX PRÉPARATOIRES À LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU SCoT p.14

4/ L'INTERSCoT p.20

5/ ANNEXES p.22

Composition actuelle des commissions p.22
Le bureau syndical p.23
Délégués titulaires p.24-25
Délégués suppléants p.26-27

SCoT Nord-Isère

13 Allée des Marettes,
38300 Bourgoin-Jallieu

04 74 33 52 71

www.scot-nordisere.fr



Logements intermédiaires - ZAC de la Corderie - Saint-Clair-de-la-Tour

L'année 2022 a été fortement consacrée aux travaux de décryptage de la loi Climat et Résilience. En effet, si cette loi a été publiée le 22 août 2021, plusieurs décrets étaient attendus afin de préciser certaines modalités de mise en œuvre de la loi et notamment concernant la trajectoire de Zéro Artificialisation Nette (ZAN). Deux décrets importants sont parus en avril d'une part pour préciser le contenu du SRADDET et d'autre part pour venir préciser la notion d'artificialisation à travers la définition d'une nomenclature. Ces décrets ont suscité de vives réactions de la part des élus locaux et sénateurs et ont fait l'objet de recours.

Toutefois, **le compteur tourne depuis la date de publication de la loi**. Et l'objectif de réduire la consommation foncière doit faire l'objet de toutes les attentions à toutes les échelles territoriales.

La déclinaison en cascade de la trajectoire ZAN,

comme le précise la loi, à savoir dans le SRADDET, puis dans les SCoT et pour finir dans les documents d'urbanisme locaux (PLU, PLUi) donne la priorité à la Région pour préciser les objectifs de réduction de la consommation d'espace à horizon 2031 puis de réduction de l'artificialisation à horizon 2050. La Région a une grande responsabilité dans cette démarche qui doit aboutir d'ici février 2024, afin de fixer une trajectoire chiffrée avec laquelle les SCoT devront être compatibles, et avec la possibilité d'identifier dans le SRADDET des « grands projets d'envergure régionale ou nationale » dont la consommation en hectares projetée, ne sera pas décomptée au niveau du SCoT concerné.

Dans ce contexte, comme le précise la loi, les 58 SCoT de la Région Auvergne-Rhône Alpes se sont réunis à plusieurs reprises de février à octobre 2022, dans le cadre de la conférence des SCoT et ont rendu une contribution à la Région. En 2022, le syndicat mixte du SCoT a poursuivi ses

travaux en ce sens. Un travail conséquent a été fait d'étude de gisements fonciers sur la base des documents d'urbanisme compatibles avec le SCoT. Une analyse de décryptage des différents outils de la consommation d'espace a également été réalisée.

Parallèlement le syndicat mixte dont l'équipe a été renouvelée de moitié en 2022, est resté présent aux côtés des communes et intercommunalités afin d'accompagner leur démarche de révision, modification ou élaboration de PLU/PLUi en compatibilité avec les orientations du SCoT de 2019.

Le rapport d'activité 2022 ci-après vous présente en détails ces différentes démarches.

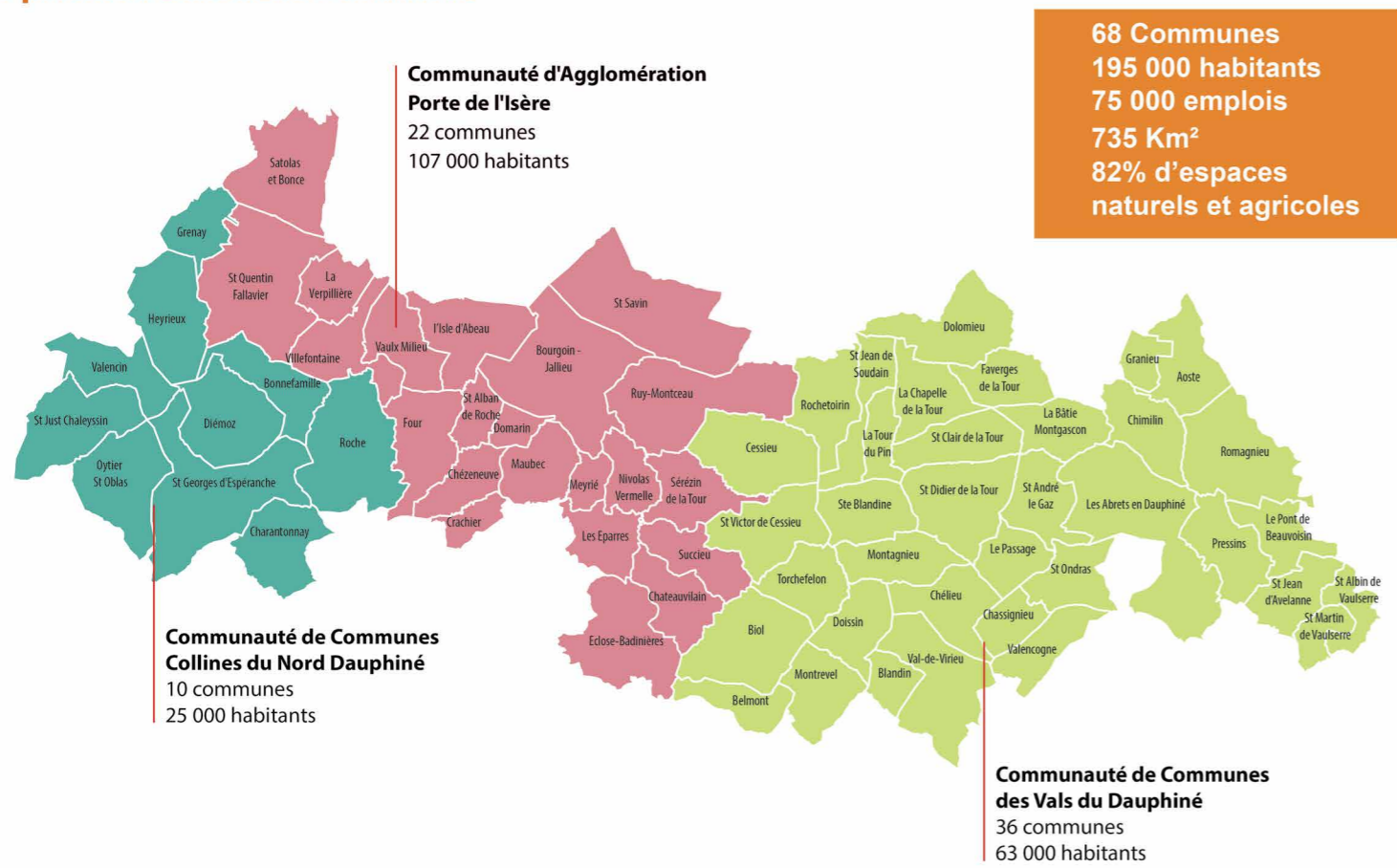
Jean-Paul BONNETAIN
Président du SCoT Nord-Isère



LE SYNDICAT MIXTE DU SCOT NORD-ISÈRE

Comité Syndical du 25 janvier 2023

Le périmètre du SCoT Nord Isère



SCoT Nord Isère - Juillet 2020
Stats INSEE : population légale, 2018, emploi au lieu de travail 2017

LA GOUVERNANCE TERRITORIALE DU SCOT

LE SYNDICAT MIXTE FONCTIONNE AVEC 2 INSTANCES DÉCISIONNELLES

Le Comité syndical et le Bureau syndical sont des lieux d'échanges, de débats et de prise de décisions au regard des délégations qui leur sont données.

M. Jean-Paul BONNETAIN assure la présidence du comité syndical qui rassemble 28 élus délégués, dont

- 14 de la CAPI
- 9 de la CC Vals du Dauphiné

• 5 de CC les Collines du Nord Dauphiné
Cf trombinoscope en annexe.

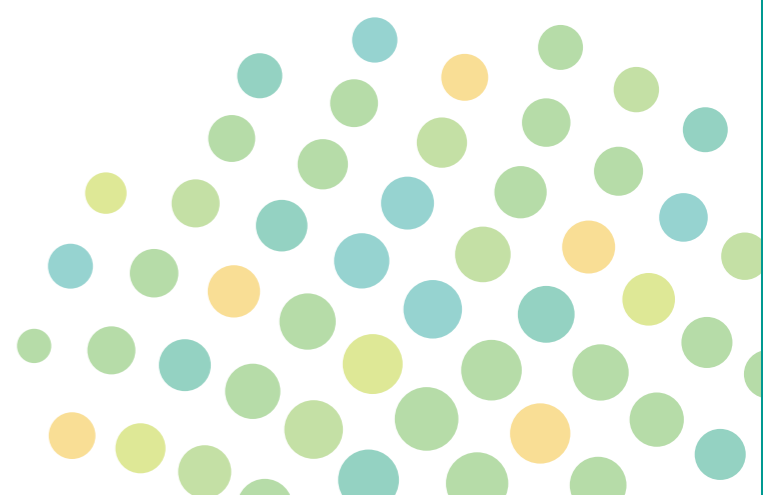
A noter le départ de Mr Marmonnier remplacé par Mr Suchet début 2023.

Le Bureau syndical est composé de 9 délégués dont le Président.

- Le comité syndical s'est réuni 3 fois en 2022.

DATE COMITÉ SYNDICAL	DÉLIBÉRATIONS PRISES EN 2022
15/03/2022	N°01- Débat d'Orientation Budgétaire 2022
12/04/2022	N°02- Adoption du compte de gestion 2021
12/04/2022	N°03- Adoption du compte administratif 2021
12/04/2022	N°04- Affectation du résultat de l'exercice 2021
12/04/2022	N°05- Cotisation des EPCI pour l'année 2022
12/04/2022	N°06- Vote du budget primitif 2022
12/04/2022	N°07- Débat sur la procédure d'évolution du SCoT
14/12/2022	N°08- Débat d'Orientation Budgétaire 2023
14/12/2022	N°09- Ouverture anticipée des crédits en investissement
14/12/2022	N°10- Élection des membres de la commission d'Appel d'Offre
14/12/2022	N°11- Mise en place du Télétravail

- Le Bureau syndical s'est réuni 9 fois en 2022 notamment pour émettre des avis sur les documents d'urbanisme locaux, pour débattre et comprendre les enjeux de la loi Climat et Résilience et pour arbitrer sur le choix de la procédure d'évolution du SCoT.



- Les 6 commissions thématiques rassemblant des délégués du syndicat mixte, en annexe, se sont également réunies :



• 4 commissions Économie-Commerce

L'analyse technique de la compatibilité des projets d'implantation commerciale avec le SCoT est présentée aux élus. Ces derniers en réfèrent ensuite au Bureau Syndical qui arbitre sur l'avis quant à la compatibilité du projet avec les orientations du SCoT. Le Président représentant du SCoT siège en Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC). En 2022, 4 CDAC ont eu lieu portant sur 4 projets (ci-après page 13) concernant le territoire du SCoT Nord-Isère. Les évolutions législatives relatives à la loi Climat et Résilience et impactant le code de commerce ont également été présentées.



• 1 commission Déplacement

La commission s'est réunie dans le cadre de l'instruction du plan des mobilités de la CAPI et de l'avis à rendre (ci-après page 13).



• 1 commission Environnement

Présentation du plan d'actions du Contrat Unique de la Bourbre et des actions proposées en maîtrise d'ouvrage du SM SCoT. Présentation des travaux des partenaires sur les mesures de compensation environnementale (CD38, CEREMA).



• 2 commissions Fonctionnement / Finances

Préparation du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) et du budget.



• 5 commissions PLU

Présentation et proposition d'avis sur la compatibilité des documents d'urbanisme avec le SCoT (ci-après page 10).

LA MOBILISATION DES PRÉSIDENTS DES INTERCOMMUNALITÉS

A côté des instances délibératives du syndicat, le Président a rencontré les présidents des 3 intercommunalités le 30 mars et le 31 août 2022 afin de partager l'avancée des réflexions sur l'évolution du SCoT et notamment sur le choix de la procédure, les travaux de la Conférence des SCoT.

Au préalable, le syndicat mixte a réuni les services compétents des trois intercommunalités pour partager les travaux en cours sur ces sujets. 5 réunions ont eu lieu.

L'ESSENTIEL DES MISSIONS

- Favoriser l'appropriation collective des orientations du SCoT par un travail d'animation et d'information auprès des élus, acteurs du territoire et partenaires.
- Être à l'écoute des élus du territoire pour approfondir la connaissance de ses spécificités,

répondre aux interrogations qui se posent en termes d'urbanisme, mettre en lumière les atouts qu'il s'agit de préserver et de renforcer.

- Accompagner les communes et intercommunalités dans l'élaboration de leurs documents d'urbanisme et de planification (élaboration, révision, modification) en compatibilité avec le SCoT.

- Observer et analyser les résultats de l'application du SCoT sur le territoire. En 2022, l'évaluation in itinere s'est poursuivie dans l'objectif d'une déclinaison par EPCI.
- Décrypter et informer les élus sur les textes relatifs aux évolutions législatives et leur impact sur le SCoT.

LE BUDGET

Le Budget 2022 a été voté en comité syndical le 12 avril 2022

FONCTIONNEMENT

545 633 €

INVESTISSEMENT

264 009 €

MONTANT DU TAUX DE COTISATION par habitant **1.75 €**



POPULATION DE RÉFÉRENCE : DGF 2021 **201 055** habitants

LES MOYENS TECHNIQUES ET FINANCIERS

L'ÉQUIPE TECHNIQUE DU SYNDICAT MIXTE

Alexandre DEVIC
Chargé de mission SIG
arrivé le 1^{er} mars 2022.

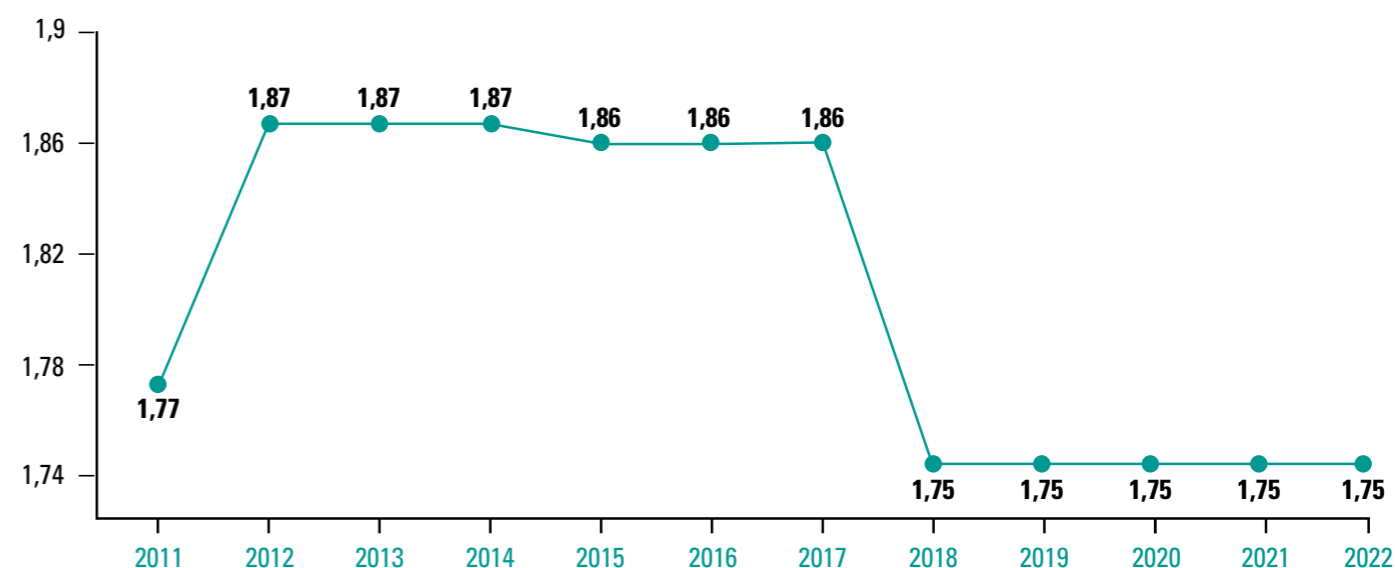
Frédérique GINET
Responsable administratif et financier

Marie-Christine EVRARD
Directrice

Morgan BRISEBRAS
Chargé de mission en urbanisme
arrivé le 6 juillet 2022.



ÉVOLUTION DES COTISATIONS €/HAB

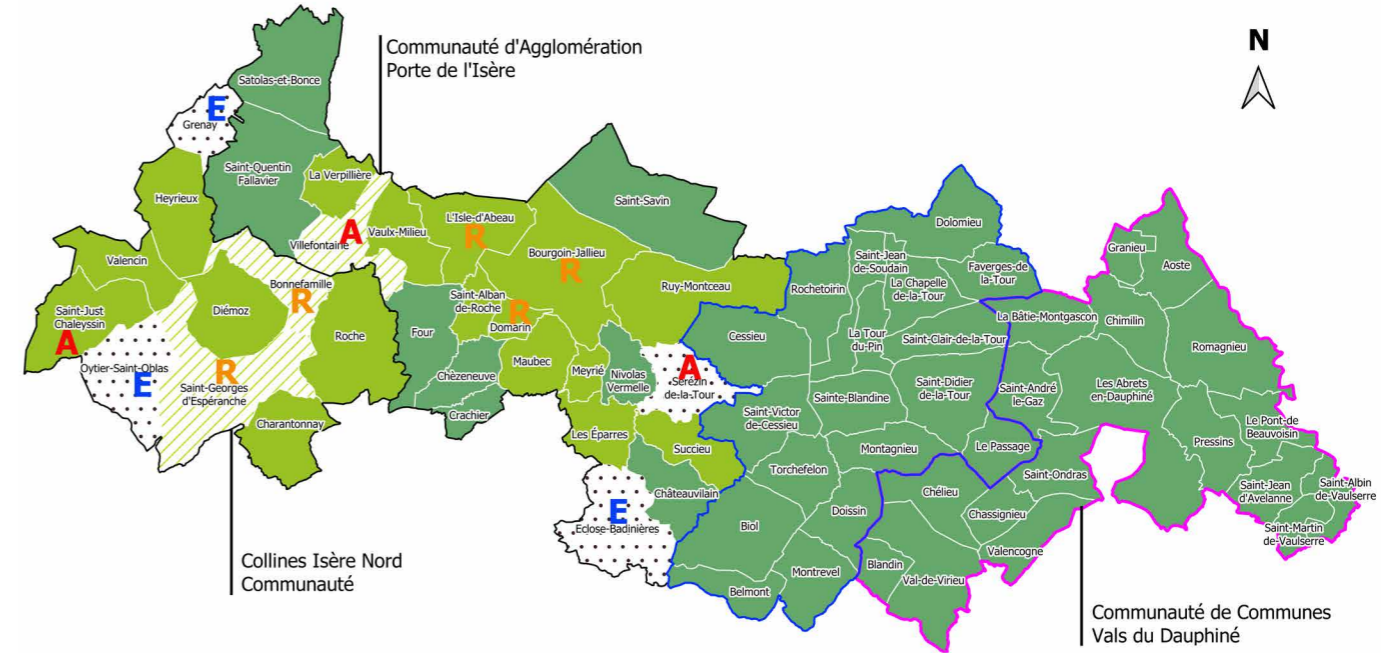




2 LA MISE EN ŒUVRE ET LE SUIVI

L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES PROCÉDURES AU 31/12/2022

Documents d'urbanisme approuvés depuis le 19/12/2012 et procédures en cours



Légende

- 4 Applications du Règlement National d'Urbanisme
- /// 3 PLU non compatibles avec le SCoT
- 17 PLU approuvés compatibles avec le SCoT de 2012
- 2 PLUi et 8 PLU approuvés compatibles avec le SCoT de 2019
- 18 PLUi Est (18 communes) approuvé le 7 juillet 2022
- 5 Procédures de révision en cours
- 3 Procédures d'élaboration en cours
- 3 PLU Arrêtés

0 5 10 km
SCoT Nord-Isère - 31/01/2023

Le droit des sols est régi par le Règlement National d'Urbanisme (RNU) pour seulement quatre des 68 communes du périmètre du SCoT. Celui-ci s'y applique depuis le 27 mars 2017 (date de caducité des POS – Loi ALUR)

VERS UNE MISE EN COMPATIBILITÉ AVEC LE SCoT DE 2019

Les travaux de mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec le SCoT se poursuivent, en témoigne la carte ci-dessus. A la fin de l'année 2022, seulement 10 % des communes ne disposent pas de PLU compatible avec le SCoT de 2012. A l'inverse, 64 % sont couvertes par un document d'urbanisme compatible avec le SCoT révisé

en juin 2019 (PLU arrêtés de Villefontaine, Saint-Just-Chaleyssin et Sérézin-de-la-Tour compris).

Par ailleurs, et dans la poursuite des travaux menés par le syndicat mixte en 2021, plusieurs communes amorcent la mise en compatibilité de leurs documents d'urbanisme avec le SCoT de 2019. En effet, après avoir mené une analyse des PLU approuvés depuis décembre 2012 pour repérer les écarts de compatibilité avec le SCoT approuvé en 2019, des courriers d'information ont été transmis à certaines des communes concernées.

A ce titre, les PLU de Domarin, Bourgoin-Jallieu et l'Isle d'Abeau sont en cours de révision, et Saint-Alban-de-Roche a enclenché une procédure de mise en compatibilité de son PLU fin 2022.

Les élus du syndicat mixte soulignent la nécessité, au gré des différentes procédures d'évolution des documents d'urbanisme locaux (modification, modification simplifiée...), de saisir cette opportunité pour mettre en compatibilité les documents d'urbanisme approuvés après 2012 avec le SCoT révisé de 2019.

LES AVIS SUR LES DOCUMENTS D'URBANISME

LES COMMUNES ACCOMPAGNÉES EN 2022

En 2022, les élus et l'équipe technique du syndicat mixte du SCoT ont poursuivi l'accompagnement des collectivités dans leurs procédures liées aux

documents d'urbanisme, dans la poursuite de la dynamique des années précédentes.

Le Syndicat Mixte du SCoT a été activement associé dans les révisions des PLU de Villefontaine, Saint-Just-Chaleyssin ou Sérézin-de-la-Tour, dont les documents ont été arrêtés en 2022.

Plusieurs réunions ont permis de faire avancer les procédures d'élaboration des PLU d'Eclos-Badinières et de Oytier-Saint-Oblas. Parallèlement, les équipes techniques ont été associées aux travaux menés dans le cadre des révisions des PLU de Bourgoin-Jallieu et de l'Isle-d'Abeau, pour lesquels un arrêt est envisagé en 2023.

LES PROCÉDURES DE RÉVISION/ÉLABORATION DE PLU

PROCÉDURES	AVIS DU SYNDICAT MIXTE	DATE DU BUREAU SYNDICAL
PLU de Sérézin-de-la-Tour - Arrêt	Avis favorable avec deux remarques	Mars 2022
PLU de Villefontaine - Arrêt	Avis favorable avec deux réserves et une série de remarques	Octobre 2022
PLU de Saint-Just-Chaleyssin - Arrêt	Avis favorable avec une réserve et une série de remarques	Novembre 2022

LES PROCÉDURES DE MODIFICATION DE PLU

PROCÉDURES	AVIS DU SYNDICAT MIXTE	DATE DU BUREAU SYNDICAL
PLUi Ouest de la CCVDD - Modification n°1	Avis favorable avec deux réserves	Mars 2022
PLU de l'Isle d'Abeau - Modification simplifiée n°2	Avis favorable	Mars 2022
PLU de La Verpillière - Modification simplifiée n°2	Avis favorable avec deux remarques	Mars 2022
PLU de Domarin - Modification simplifiée n°3	Avis favorable	Avril 2022
PLU de Saint-Quentin-Fallavier - Modification n°2	Avis favorable	Juin 2022
PLU d'Heyrieux - Modification simplifiée n°2	Avis favorable avec remarques	Septembre 2022
PLU de Succieu - Modification n°1	Avis favorable avec une réserve et deux remarques	Novembre 2022
PLUi Ouest de la CCVDD - Modification simplifiée n°1 (2nd consultation après évaluation environnementale)	Avis favorable	Novembre 2022

LES AUTRES CONSULTATIONS

PROCÉDURES	AVIS DU SYNDICAT MIXTE	DATE DU BUREAU SYNDICAL
PC n°038 288 21 20026 - Oytier-Saint-Oblas	Avis favorable avec remarque	Mars 2022
PC n°038 189 22 00006 - Heyrieux	Avis favorable	Juin 2022
PC n°038 048 19 20004 M01 - Bonnefamille	Pas de remarque	Août 2022
Règlement Local de Publicité de Saint-Georges-d'Espéranche - Arrêt	Avis favorable	Septembre 2022
PC n°038 184 22 00006 - Grenay	Pas de remarque	Septembre 2022
PC n°038 081 22 00009 - Charantonay	Pas de remarque	Novembre 2022

CONSULTATIONS DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS AGRICOLES ET FORESTIER DE L'ISÈRE (CDPENAF)

Se réunissant régulièrement, la CDPENAF peut être consultée pour toute question relative à la réduction des surfaces naturelles, forestières et à vocation ou à usage agricole. Elle émet, dans ce cadre, un avis sur l'opportunité de certaines procédures ou

autorisations d'urbanisme. Le Syndicat Mixte du SCoT Nord-Isère est représenté en commission.

Sur l'année 2022, 14 dossiers ont été instruits à l'échelle du périmètre du SCoT. Il s'agissait de dix projets d'aménagement en zone agricole ou

naturelle, et de quatre procédures liées à un document d'urbanisme. Plusieurs de ces dossiers étaient liés à des changements de destination de bâtiments agricoles en logements.

UN EXEMPLE DE PROJET DE CHANGEMENT DE DESTINATION « CONCERTÉ » :



Grange dauphinoise faisant l'objet d'un projet de changement de destination, à La Bâtie-Montgascon

La commission CDPENAF a été saisie dans le cadre d'un permis de construire portant sur le changement de destination d'une grange dauphinoise en quatre logements. Alors que la

commission s'était prononcée défavorablement, les remarques émises ont permis au pétitionnaire de retravailler son projet de manière plus qualitative (réduction de l'artificialisation des

sols, amélioration de la qualité architecturale...). La commission a donc pu apporter une réelle plus-value au projet, au service du territoire.

COMMUNE	OBJET	DATE DE LA COMMISSION
Saint-Georges-d'Espéranche	Changement de destination	Février 2022
CCVDD	Modification simplifiée n°1 du PLUi	Février 2022
Sérézin-de-la-Tour	Révision du PLU	Février 2022
Saint-Georges-d'Espéranche	Changement de destination	Février 2022
Saint-Ondras	Construction d'un bâtiment	Mars 2022
Saint-Georges-d'Espéranche	Changement de destination	Mars 2022
Saint-Savin	Changement de destination	Juin 2022
Oytier-Saint-Oblas	Construction d'un bâtiment	Juillet 2022
Villefontaine	Révision du PLU	Septembre 2022
La Bâtie-Montgascon	Changement de destination	Septembre 2022
Saint-Ondras	Changement de destination	Septembre 2022
Saint-Just-Chaleyssin	Révision du PLU	Novembre 2022
Saint-Quentin-Fallavier	Changement de destination	Novembre 2022
La Bâtie-Montgascon	Changement de destination	Novembre 2022

ANALYSE DES DYNAMIQUES COMMERCIALES ET AVIS DU SYNDICAT MIXTE EN COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL (CDAC)

OBSERVATIONS SUR LE TERRITOIRE	ALIMENTAIRE	NON ALIMENTAIRE	TOTAL
Suivi des M ² de surface de vente accordés en CDAC (2012-2022) *	12 919 m ²	57 923 m ²	70 842 m ²

* cet état fait simplement mention des avis rendus en CDAC et des éventuels avis en CNAC et ne tient pas compte pour 2022 des éventuels recours ou renoncements des porteurs de projets.

Le Syndicat Mixte du SCoT siège en CDAC. Il rend donc un avis sur les projets du territoire soumis à Autorisation d'Exploitation Commerciale, dont la surface de vente est supérieure à 1 000 m².

Le Bureau syndical peut également saisir la CDAC pour les projets

compris entre 300 m² et 1000 m² de surface de vente en référence à l'article [L752-4 du Code du commerce](#).

La position du Syndicat Mixte portée en CDAC s'appuie sur une instruction des dossiers, en commission "développement

économique" interne au syndicat mixte. Au regard d'une grille d'analyse basée sur les orientations du SCoT et permettant ensuite aux élus **du Bureau syndical de rendre un avis sur la compatibilité du projet avec le SCoT.**

VERS UN PRINCIPE DE NON-ARTIFICIALISATION POUR LES PROJETS COMMERCIAUX

La loi Climat & Résilience du 22 août 2021 fixe un principe général d'interdiction de toute nouvelle autorisation d'exploitation commerciale générant une artificialisation du sol. La création de nouvelles surfaces de vente sur des terrains non-artificialisés est donc règlementée, et strictement limitée aux dérogations et critères introduits par [le décret du 13 octobre 2022](#).

DOSSIERS PRÉSENTÉS EN CDAC EN 2022

COMMUNE	DOSSIERS D'AUTORISATION COMMERCIALE PRÉSENTÉS EN CDAC EN 2022	AVIS DU SYNDICAT MIXTE	AVIS CDAC	DATE
Villefontaine	Projet de création d'un ensemble commercial de 1 841 m ² de SDV* (Netto)	Favorable avec réserve	Favorable	Février 2022
La Verpillière	Projet de création par transfert et agrandissement d'un supermarché LIDL de 1 428 m ²	Défavorable	Favorable	Mars 2022
Bourgoin-Jallieu	Projet de création d'un ensemble commercial de 2 980 m ² de SDV*	Favorable avec réserve	Favorable	Septembre 2022
Bourgoin-Jallieu	Projet d'extension d'un ensemble commercial par la création de trois cellules de 970 m ² de SDV*	Abstention	Défavorable	Novembre 2022

*SDV : surface de vente

LA PARTICIPATION DU SYNDICAT MIXTE AUX DÉMARCHES PARTENARIALES

En 2022, le syndicat mixte a poursuivi les échanges avec les services des 3 intercommunalités et a participé à plusieurs travaux en cours sur le territoire, notamment :

Le Plan des Mobilités de la CAPI

Le syndicat mixte a été associé à l'élaboration du Plan des Mobilités de la CAPI, qui a décidé d'élaborer un Plan de Mobilité Simplifié. **Le syndicat mixte a été consulté et a rendu un avis après instruction par les élus de la commission déplacement qui s'est réunie le 2 mars 2022.**

Les actions du Plan des mobilités sont primordiales pour la mise en œuvre des orientations du SCoT, notamment sur les enjeux suivants :

- Développer les alternatives à la voiture individuelle en donnant la priorité aux modes de transport collectif, aux modes actifs et au covoiturage par rapport à la voiture individuelle.
- Compléter l'offre de transports régionaux et faciliter le rabattement vers les gares.
- Engager la transition énergétique du territoire.

Les études de la CAPI en faveur de la restauration des corridors écologiques

La réalisation d'un plan guide d'aménagement en cours par la CAPI pour le secteur gare des

communes de La Verpillière et de Villefontaine

Le Plan Climat Air-Energie Territorial (PCAET) de Coll'in Communauté

Cet outil de planification permet à Coll'in de s'inscrire pleinement dans une dynamique de lutte et d'adaptation au changement climatique. Le Syndicat Mixte a été associé aux travaux d'élaboration du PCAET de Coll'in Communauté. L'équipe a participé à 3 réunions.

En 2022, le syndicat mixte a également participé à plusieurs études portées par ses principaux partenaires :

L'EPAGE de la Bourbre

- Le syndicat mixte participe régulièrement aux réunions organisées par l'EPAGE dans le cadre de la révision du SAGE et de l'élaboration du prochain contrat environnemental de la Bourbre 2022-2027.

L'OFPI

- le syndicat mixte a décidé en 2021 d'adhérer à l'OFPI (adhésion de 1 000 € annuel) : L'Observatoire Foncier Départemental de l'Isère est un outil permanent de suivi des marchés fonciers urbains et ruraux et de l'évolution de l'usage du foncier, de l'agriculture et de l'immobilier. Cette adhésion permet d'apporter au syndicat mixte un éclairage pertinent sur l'évolution du foncier et

de l'immobilier sur le territoire du SCoT en mobilisant des indicateurs stables et pérennes dans le temps et d'inscrire le syndicat mixte dans le réseau des acteurs de l'Isère.

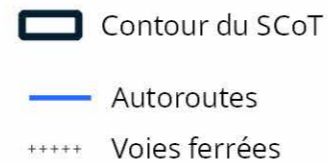
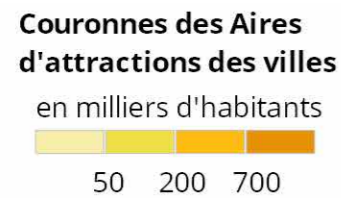
En 2022, le syndicat mixte a participé aux réunions techniques et de pilotage - le 6 et 19 janvier - afin de prendre connaissance du bilan des travaux de l'OFPI de l'année passée et participer aux choix du programme 2022 sur les 3 volets suivants :

- 1 - Réalisation d'événements
- 2 - Observation
- 3 - Recherche et développement sur des actions ou expertises nouvelles

Le syndicat mixte a rencontré les représentants de la SAFER et de l'agence d'urbanisme de Grenoble, le 27 janvier, le 11 mai afin d'échanger sur leur outil mis en place dans le cadre de l'OFPI, de qualification de la tâche urbaine et a participé à la réunion technique du 17 novembre portant sur l'expérimentation de cet outil.

L'équipe a également participé à la formation sur l'outil Géoclip en juin et a suivi les ateliers animés par l'OFPI, le 15 juin à Voiron sur les Formes Urbaines, l'acceptation sociale de la densification du tissu pavillonnaire, le 6 décembre sur l'énergie renouvelable et le foncier agricole.

OFPI Observatoire foncier partenarial de l'Isère

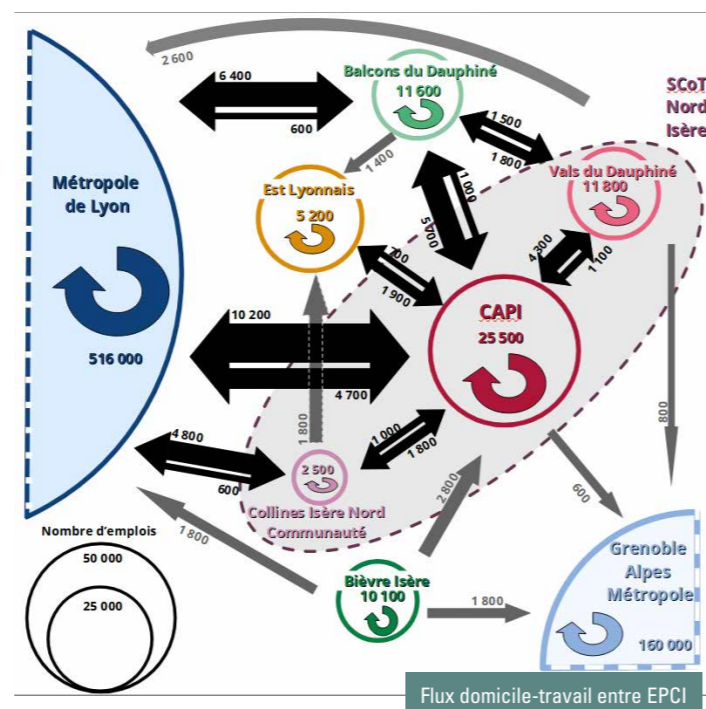


PUBLICATION DE L'INSEE

En 2021, le syndicat mixte avait passé une commande à l'INSEE afin de mieux connaître et comprendre les caractéristiques du territoire. Cela a permis de mettre en lumière les problématiques auxquelles le territoire est confronté dans un contexte de réduction de la consommation d'espace et d'attractivité résidentielle et économique : quels types de logements construire, où les construire, quels leviers pour limiter les flux domicile-travail, comment développer l'activité économique et la création d'emplois, comment prévoir l'aménagement du territoire pour la population nouvelle arrivante ?

Cette publication est sortie en mai 2022.

[Un territoire hétérogène qui se développe sous l'influence de l'agglomération lyonnaise](#)



LA LOI « CLIMAT ET RÉSILIENCE » : DÉCRYPTAGE

Une loi publiée le 22 août 2021 mais dont la mise en œuvre n'est pas complètement stabilisée.

Les Décrets prévus et sortis en 2022 relatifs à la loi Climat et Résilience n'ont toujours pas permis une réelle clarification pour faciliter la mise en œuvre.

Le syndicat mixte a assuré une veille active sur la sortie des différents textes législatifs et notamment les Décrets suivants :

[Décret n° 2022-762 du 29 avril 2022 relatif aux objectifs et aux règles générales en matière de gestion économe de l'espace et de lutte contre l'artificialisation des sols du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires](#)

[Décret n° 2022-763 du 29 avril 2022 relatif à la nomenclature de l'artificialisation des sols pour la fixation et le suivi des objectifs dans les documents de planification et d'urbanisme](#)

>> Ces 2 Décrets font l'objet de recours.

[Décret n° 2022-1309 du 12 octobre 2022 relatif aux observatoires de l'habitat et du foncier.](#)

[Décret n° 2022-1639 du 22 décembre 2022 précisant les modalités de mise en demeure de travaux de réhabilitation de locaux, terrains ou équipements dans les zones d'activité économique](#)

>> Ces 2 Décrets concernent les intercommunalités en lien avec leurs obligations précisées dans la loi Climat et résilience.

[Décret n° 2022-1673 du 27 décembre 2022 portant diverses dispositions relatives à l'évaluation environnementale des actions ou opérations d'aménagement et aux mesures de compensation des incidences des projets sur l'environnement.](#)

Ce qui reste d'actualité est l'objectif de Zéro Artificialisation Nette à horizon 2050 ainsi qu'une réduction par deux de la consommation d'espace à horizon 2031, au regard de la consommation observée entre 2011 et 2021.

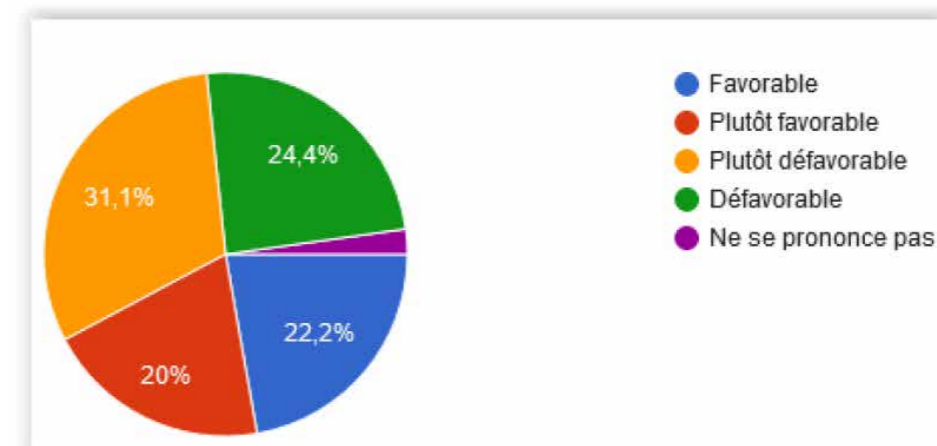
LES TRAVAUX DE LA CONFÉRENCE DES SCoT

La loi Climat et Résilience du 22 août 2021 prévoit l'association des

établissements Publics de SCoT à l'élaboration des objectifs régionaux de lutte contre l'artificialisation en créant une nouvelle instance : la Conférence des SCoT. En ce réunissant, cette instance a eu la possibilité de transmettre à la

Région une proposition relative à l'établissement des objectifs régionaux en matière de réduction de l'artificialisation nette.

3.2 - Êtes-vous favorables pour qu'un seuil de -50% s'applique à tous (indifféremment à l'échelle de l'espace de dialogue ou du SCoT) ? (Un SCoT une voix)



42 % Favorable et plutôt favorable
55 % : Défavorable et plutôt défavorable

Extrait questionnaire proposé au 58 SCoT par la Conférence des SCoT - 13 juillet 2022

Les 58 établissements publics et syndicats mixtes de SCoT d'Auvergne Rhône Alpes se sont donc réunis le 16 février 2022 comme le prévoyait la loi, à savoir dans les 6 mois suivant, sa promulgation en conférence des SCoT (en associant aussi deux représentants des communes et intercommunalités compétentes en matière de document d'urbanisme et non couvertes par un SCoT).

Plusieurs réunions préparatoires ont eu lieu auxquelles ont participé le Président et la Directrice du syndicat mixte du SCoT Nord-Isère :

• Réunions politiques

1^{re} plénière politique le 27 octobre 2021 qui a réuni 60 personnes représentants 40 SCoT - 1 département.

• 2^e plénière politique le 1^{er} décembre 2021 qui a réuni 50 personnes représentants 37 SCoT - 2 départements.

• Un rendez-vous le mardi 26 octobre 2021 entre Philippe MEUNIER Vice-Président à « l'Aménagement du Territoire et Relations Internationales » à la Région Auvergne Rhône Alpes et Bruno FOREL, référent fédéral Auvergne Rhône Alpes de la Fédération Nationale des SCoT.

• Un rendez-vous le vendredi 7 janvier 2022 entre le Préfet de

Région Pascal MAILHOS, la SGAR, le Directeur de la DREAL et Bruno FOREL, référent fédéral Auvergne Rhône Alpes de la Fédération Nationale des SCoT.

• La Conférence des SCoT le mercredi 16 février 2022 qui a réuni 35 personnes en présentiel.

• 3^e plénière politique le 30 mars 2022 qui a réuni 65 personnes.

• 4^e plénière politique le 9 mai 2022 qui a réuni 67 personnes.

• 5^e plénière politique le 13 juillet 2022 qui a réuni 70 personnes.

• Un RDV avec la chargée de mission aménagement auprès du préfet de Région au SGAR.

• 6^e plénière politique le 23 septembre 2022 qui a réuni 67 personnes.

• Un RDV avec la SGAR, le directeur de la DREAL et avec la chargée de mission aménagement auprès du préfet de Région au SGAR.

• 7^e plénière politique le 10 octobre qui a réuni 65 personnes.

Réunions techniques

• 1 plénière technique le 12 octobre 2021 - 31 SCoT - 40 personnes.

• 1 groupe technique sur l'observation et la territorialisation

le 9 novembre 2021 à Villefranche Sur Saône - 16 SCoT - 1 département - 20 personnes.

• 1 groupe technique sur la critérisation le 23 Novembre 2021 - 15 SCoT - 15 personnes.

• 1 groupe technique sur la territorialisation le 23 Novembre 2021 - 10 SCoT - 10 personnes.

• 2^e plénière technique le 11 Janvier 2022 qui a réuni 41 personnes.

• 3^e plénière technique le 18 mars 2022 qui a réuni 40 personnes.

• 4^e plénière technique le 2 Mai 2022 qui a réuni 39 personnes.

• 5^e plénière technique le 30 septembre 2022 qui a réuni 42 personnes.

• Des rendez-vous techniques informels avec les services de la Région AURA, la DREAL et Guillaume DEGIULI, référent technique AURA de la Fédération Nationale des SCoT

Parallèlement le Bureau syndical s'est réuni à plusieurs reprises pour travailler sur les problématiques posées. Le Président a également réuni les Présidents et Présidente des intercommunalités membres du SM SCoT Nord-Isère, le 30 mars et le 31 août 2022.

LA CONTRIBUTION DES 58 SCoT – CONFÉRENCE DES SCoT – A ÉTÉ ADRESSÉE À LA RÉGION LE 14 OCTOBRE 2022. CETTE CONTRIBUTION NE VISE PAS À PRÉCISER LA DÉCLINAISON D'OBJECTIFS CHIFFRÉS MAIS PORTE ESSENTIELLEMENT SUR DES PROPOSITIONS MÉTHODOLOGIQUES ET AMBITIONS POLITIQUES.

Sujets évoqués dans la contribution :

• Affirmer le positionnement et le rôle du SCoT comme outil stratégique au service de la planification régionale et acteur privilégié du ZAN.

• S'inscrire dans une trajectoire à horizon 2050 qui vise le Zéro Artificialisation Nette.

• Travailler à l'échelle d'espaces de dialogues. (Ex : espace de l'Interscot de l'aire métropolitaine Lyon Saint-Etienne).

• Permettre une différenciation, à l'échelle des espaces de dialogues ou des SCoT, génératrice de solidarité et d'équité territoriale.

• L'observation, la donnée : Qui observe quoi et comment ?

• L'identification des projets d'envergure nationale ou régionale.

• Contribution spécifique des SCoT inter-régionaux.

LES ÉCHANGES AVEC LES SERVICES DE L'ÉTAT

LE SCoT : UN OUTIL PERTINENT POUR L'ORGANISATION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

L'année 2022 a également été marquée par des échanges réguliers avec les services de l'Etat. Le syndicat mixte du SCoT Nord-Isère a notamment participé à 3 réunions techniques le 4 février, le 12 juillet et le 6 décembre relatives à la

déclinaison de la trajectoire ZAN. L'Etat a également invité l'ensemble des SCoT de l'Isère pour échanger sur les leviers à activer afin d'inscrire les territoires dans plus de sobriété foncière.

Les Présidents de SCoT ont également été conviés à une réunion avec le Préfet de l'Isère le 15 septembre 2022. Ce dernier a rencontré les Présidents des intercommunalités le 12 décembre

2022. L'objectif était d'échanger sur la déclinaison du ZAN dans les documents de planification et plus largement sur les perspectives pour concilier développement et sobriété foncière.

Sur la réduction de la consommation d'espace un effort est attendu, particulièrement sur l'habitat davantage consommateur de foncier que le développement économique.

OUÛ EST-IL ENCORE POSSIBLE DE CONSTRUIRE DANS UN CONTEXTE DE RARÉFACTION DU FONCIER ?

C'est la question à laquelle a commencé à répondre l'équipe technique en observant finement les documents d'urbanisme compatibles avec le SCoT. L'objectif était de réaliser un inventaire des gisements fonciers, c'est-à-dire des espaces non-construits, pouvant potentiellement servir de support à de nouveaux projets de développement. Cela a également permis d'évaluer le stock de foncier théoriquement disponible à l'échelle SCoT.

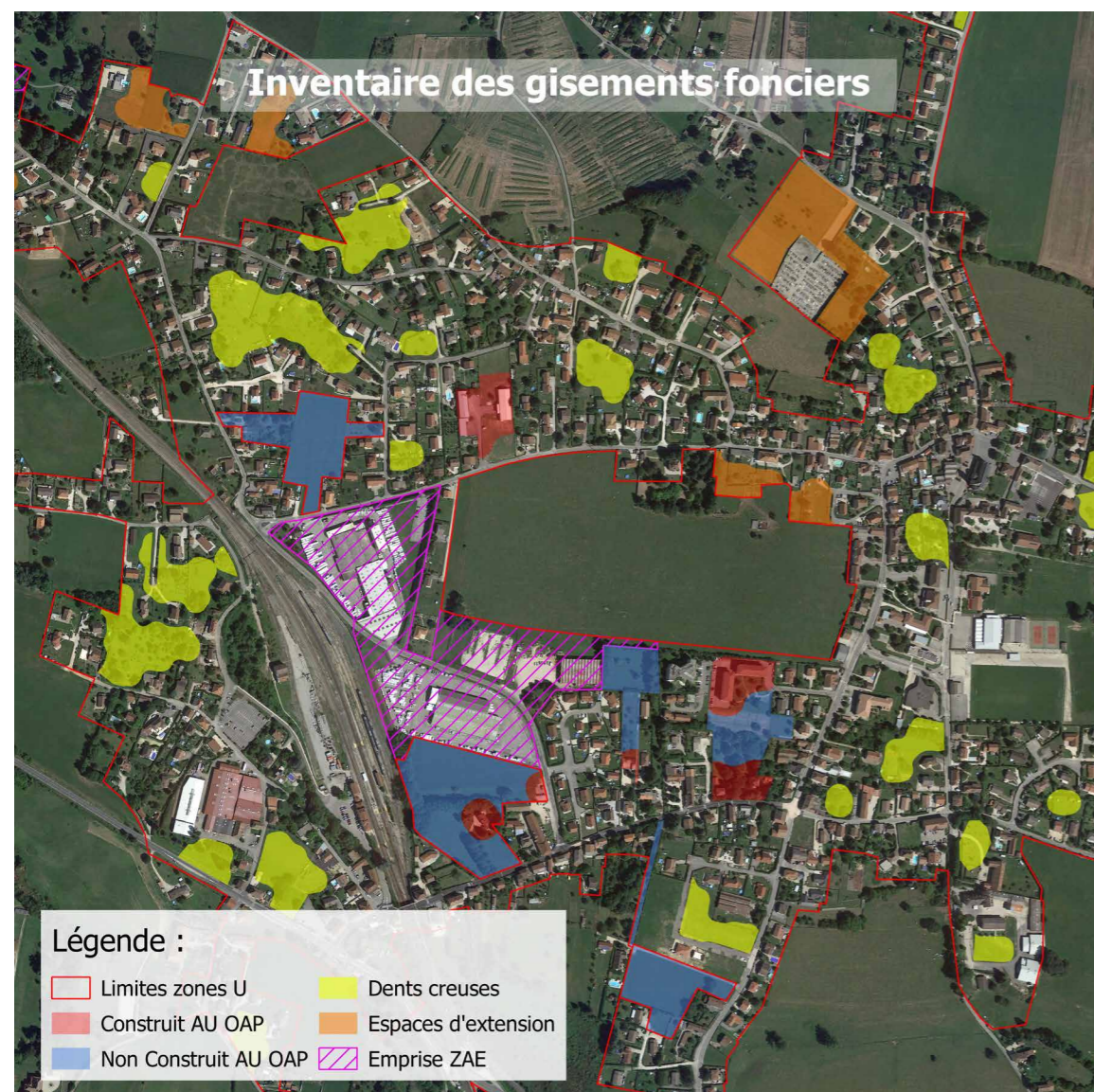
Les informations fournies par les documents d'urbanisme ont permis de mettre en lumière deux types d'observation :

- L'observation des espaces non-construits se situant dans des secteurs directement fléchés à l'urbanisation (secteurs à urbaniser (AU) ou

faisant l'objet d'Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) des documents d'urbanisme.

- L'observation de l'ensemble des espaces non-construits en zone U comprenant les « dents creuses urbaines » (terrain libre de construction situé au sein du tissu urbain) ainsi que les espaces d'extension (situés en frange de l'urbanisation existante), pouvant servir de support d'extension. Ce travail de photo-interprétation a été complété par un autre travail fin de photo-interprétation sous SIG permettant d'extraire du potentiel théoriquement mobilisables : les parkings, les terrains de sports, les squares et parcs urbains, les piscines, etc. La photo-interprétation ne permet cependant pas d'identifier les contraintes physiques du sol tel que le dénivelé.

A noter que l'observation du foncier s'est faite uniquement sur les documents d'urbanisme compatibles avec le SCoT. Les communes ayant un document d'urbanisme antérieur à 2012 ou soumises au Règlement National d'Urbanisme (RNU) n'ont pas été prises en compte.



AVEC QUEL OUTIL MESURER LA CONSOMMATION D'ESPACE ?

La loi Climat & Résilience définit par décade des objectifs de réduction de l'artificialisation des sols dans le but d'atteindre le ZAN à horizon 2050. Pour la première décade correspondant à la période actuelle 2021-2031, l'objectif est de réduire de -50 % la consommation d'espace au regard de la dynamique observée sur la période de référence 2011-2021. Cet objectif sera précisé dans le SRADDET, avec lequel le SCoT devra être compatible. Pour mesurer cette consommation d'espace, la loi n'impose pas un outil unique, laissant le choix aux syndicats mixtes de SCoT de mobiliser l'outil qu'ils souhaitent.

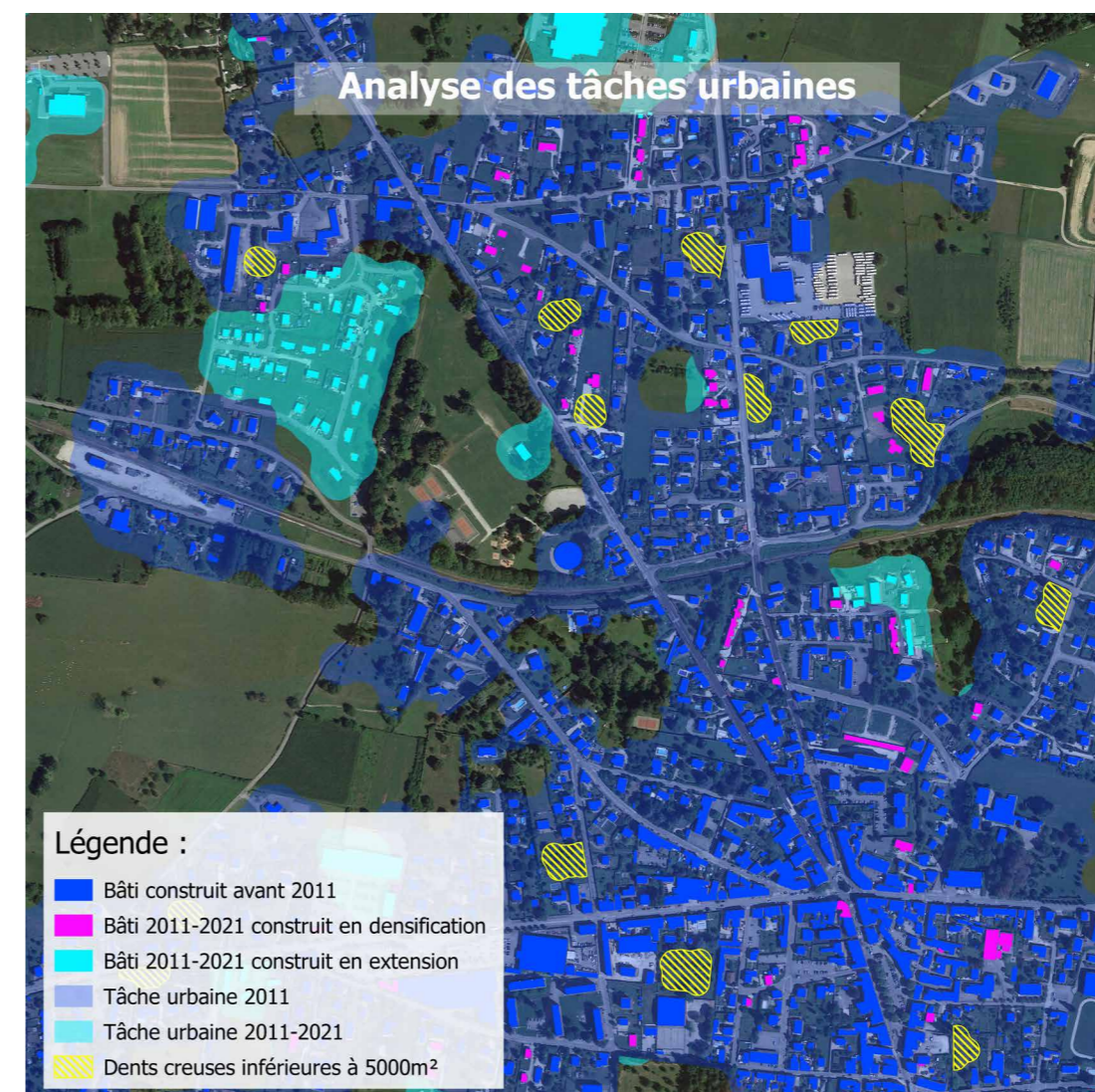
Mais alors quels sont les différents outils permettant d'observer la consommation d'espace ?

L'équipe technique du SCoT en a dénombré quatre. Il s'agit d'outils utilisant des méthodes d'analyses sensiblement différentes avec des sources de données, des périodes de référence et des échelles de restitutions variables et pas forcément mis en place spécifiquement dans le cadre de l'objectif de la loi.

L'outil de mesure du CEREMA (Etat) et l'outil développé par l'OFPI utilisent tous deux la même source de données fiscales (fichiers fonciers) et observent les changements de nature fiscale des parcelles d'une année sur l'autre. Le Modèle d'Occupation du Sol (MOS) mis au point par les Agences d'urbanisme permet d'observer

l'évolution de l'occupation du sol au travers de l'analyse d'images satellites.

En parallèle, l'équipe technique du SCoT a mis au point en 2022 un outil permettant d'observer finement l'évolution des « tâches urbaines » (espaces urbanisés) sur les espaces naturels agricoles et forestiers (ENAF). Cet outil mobilisant à la fois des données fiscales superposées à des images satellites permet d'observer la consommation d'espace à des échelles fines (commune, hameau, zone d'activité économique, etc). Cette analyse permet également de localiser avec précision l'implantation des bâtis nouveaux et d'identifier s'il s'agit d'une construction en densification ou en extension de la tâche urbaine initiale.





Démarche de coopération entre les **12 SCoT de l'aire métropolitaine de Lyon Saint-Etienne**, couvrant un territoire d'environ 3 millions d'habitants. Ce sont 12 SCoT qui sont acteurs dans cette démarche : Agglomération lyonnaise, Beaujolais, Boucle du Rhône en Dauphiné, Bugey-Côtière-Plaine de l'Ain, La Dombes, Monts du Lyonnais, Nord-Isère, Ouest Lyonnais, Rives du Rhône, Roannais, Sud Loire, Val de Saône-Dombes.

Cette démarche informelle entre SCoT permet d'approfondir certains sujets relevant des interdépendances à l'échelle de l'Aire Métropolitaine de Lyon-Saint-Etienne. (AMELYSE)

LA DÉMARCHÉ INTER-SCoT EN 2022

En 2022, la communauté technique de l'inter-Scot a poursuivi ses travaux avec les deux agences d'urbanisme de Lyon et de Saint Etienne. Elle s'est ainsi réunie à dix reprises en comité technique et à de nombreuses autres occasions pour travailler en groupe projet.

Cette année a de nouveau été marquée par la loi Climat et Résilience qui est venue introduire officiellement dans le code de l'urbanisme l'objectif pour les SCoT d'atteindre le « Zéro Artificialisation Nette » à horizon 2050. Dans ce

cadre, les agences d'urbanisme de Lyon et Saint Etienne ont organisé, pour le compte de l'inter-SCoT et de l'Epura, un séminaire intitulé « Vers une aire métropolitaine Lyon Saint-Étienne plus sobre en foncier », le 25 mai 2022. Ce temps fort s'est tenu sur le site de Novaceries à Saint-Chamond et a rassemblé plus de 100 acteurs de l'aménagement aux profils variés (représentants de l'Etat, collectivités, SCoT, promoteurs, bailleurs, architectes,...). Il a notamment permis de partager les visions de chacun et d'appréhender la manière dont les territoires et les acteurs de l'Amelyse s'emparent de cet objectif et mettent déjà en œuvre des actions vertueuses.

LES ACTES ET LA SYNTHÈSE DE CE SÉMINAIRE SONT DISPONIBLES ICI

À l'issue de ce séminaire, les présidents et vice-présidents des 12 SCoT se sont réunis pour un déjeuner de travail afin de réfléchir collectivement sur l'opportunité de produire une contribution commune à la Région sur l'application du « ZAN » dans son SRADDET. Un second temps d'échange entre présidents sur le contenu de cette contribution commune a eu lieu le 7 septembre 2022 à l'Agence d'Urbanisme de Lyon. À l'issue de cette rencontre, le choix a finalement été fait de ne pas transmettre de contribution inter-SCoT à la Région compte-tenu des incertitudes sur les ambitions régionales et plus globalement sur les textes d'application de la loi toujours en évolution.

L'inter-SCoT et les 2 Agences se sont également fortement mobilisés en 2022 sur l'article 220 de la loi Climat et Résilience qui instaure la tenue par les intercommunalités d'un inventaire des zones d'activités économiques. Dans l'objectif d'harmoniser le socle méthodologique de cet inventaire, l'inter-SCoT a demandé aux Agences d'organiser trois webinaires à destination des représentants techniques des EPCI de l'Amelyse et autres partenaires qui portent déjà des observatoires (services de l'État, des Départements, CCI, CMA,...). Ce sont ainsi plus de 130 techniciens (représentant une soixantaine de structures) qui ont participé aux webinaires qui se sont tenus les

30 mars, 18 octobre et 15 décembre 2022 autour des sujets suivants :

- Décryptage de l'article de loi et panorama des observatoires de ZAE existants ;
- Réaliser l'inventaire (étapes 1 à 3) : définition des ZAE, réalisation de l'état parcellaire et des propriétés foncières, liste des occupants ;
- Réaliser l'inventaire (étapes 4 et 5) : définition de la vacance et calcul du taux de vacance, compléments à l'inventaire légal.

L'ENSEMBLE DES SUPPORTS ET REPLAYS DE CES TEMPS FORTS SONT DISPONIBLES ICI

En 2022, la communauté inter-SCoT a également organisé deux temps d'échanges techniques avec des experts et universitaires :

- en juin, avec Laurent Delcayrou et Corentin Riet du Shift Project, qui sont venus présenter et confronter au terrain de l'Amelyse leurs travaux sur la « [Résilience des Territoires](#) » ;
- en août, avec Magali Talandier, professeure en urbanisme et aménagement du territoire à l'université Grenoble-Alpes, qui est venue présenter ses travaux sur « l'économie métropolitaine ordinaire » et ses enjeux pour le système métropolitain de Lyon - Saint Etienne.

> WWW.INTER-SCOT.FR/



5 ANNEXES

Nivolas Vermelle

LE BUREAU SYNDICAL



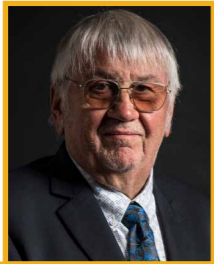
Jean-Paul BONNETAIN
• Président (VDD)



Alain BERGER
• 1^{er} Vice-Président (CAPI)



André QUEMIN
• 2^e Vice-Président (CCCND)



Raymond COQUET
• 3^e Vice-Président (CCVDD)



Marguerite BACCAM
• 4^e Vice-Présidente (CAPI)



Christian REY
• 5^e Vice-Président (CCCND)



Bernard BADIN
• 6^e Vice-Président (VDD)



Patrick MARGIER
• 7^e Vice-Président (CAPI)



Christophe LAVILLE
• 8^e Vice-Président (CAPI)

COMPOSITION ACTUELLE DES COMMISSIONS :

	DÉVELOPPT URBAIN, HABITAT, FORMES URBAINES	PRÉSERVATION ESPACES AGRICOLES, NATURELS ET BIODIVERSITÉ	MAÎTRISE DES DÉPLACTS, MODES ALTERNATIFS À LA VOITURE INDIVIDUELLE	DEVELOPPT ÉCONOMIQUE ET COMMERCIAL	FONCT DU SM, BUDGET, COMMUNICATION PÉDAGOGIE	ANALYSE DES DOCTS D'URBANISME
VICE-PRÉSIDENTS	A Berger	C Laville	M Baccam	A Quemin	C Laville	A Berger
	P Margier	M Baccam	A Quemin	C Rey	C Rey	M Baccam
	B Badin	B Badin	B Badin	R Coquet	R Coquet	A Quemin
DÉLÉGUÉS	M Rival	T Tisserand	G Bourdier	P Blandin	L Di Santo	JF Pillaud-Tirard
	T Tisserand	A Guicherd	C Débes	C Laville		P Marti
	B Cochard	JF Pillaud-Tirard	R Borghi	P Margier		
	P Marti	M Gaget	C Sadin			
		G Vial	G Vial			
		P Castaing	R Porretta			
	P Marti					

CAPI
 COLL'in
 CC VDD

DÉLÉGUÉS TITULAIRES

CAPI



Éclose-Badinières

BERGER Alain
1er Vice-président



Bourgoin-Jallieu

BACCAM Marguerite
4ème Vice-présidente



La Verpillière

MARGIER Patrick
7ème Vice-président



St-Alban-de-Roche

LAVILLE Christophe
8ème Vice-président



St-Quentin-Fallavier

BACCONNIER Michel



Vaulx-Milieu

BERGER Dominique



Chezeneuve

BOCHARD Jean-Jacques



L'Isle-d'Abeau

BORGHI Roland



Villefontaine

DI-SANTO Laurent



St-Quentin-Fallavier

GAGET Mathieu



Domarin

MARY Alain



Satolas-et-Bonce

SADIN Christine



St-Savin

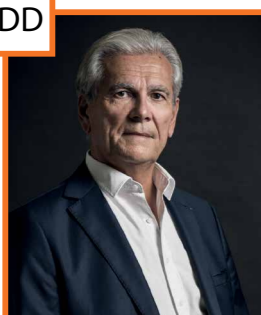
VERLAQUE Florence



Sérézin-de-la-Tour

WAJDA Daniel

CCVDD



Dolomieu

BONNETAIN Jean-Paul
Président



Granieu

COQUET Raymond
3ème Vice-président



Torchefelon

BADIN Bernard
6ème Vice-président



La Tour-du-Pin

AOUN Elham



Val-de-Virieu

BOURDIER Gilles



St-Andre-le-Gaz

GUICHERD André



Aoste

MARCEL Roger



Pressins

REYNAUD Jean-Louis



La Chapelle de la Tour

TISSERAND Thérèse

COLL'in



Bonnefamille

QUEMIN André
2ème Vice-président



Diémoz

REY Christian
5ème Vice-président



Roche

COCHARD Bernard



Oytier-St-Oblas

PORRETTA René



Heyrieux

ROSET Patrick

DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS

CAPI



L'Isle d'Abeau
DEBES Céline



St Savin
DURAND Fabien



St Alban-de-Roche
FONTBONNE Jean-Luc



Chateaufvillain
GAUDE Daniel



Ruy-Montceau
GIRAUD Denis



Bourgoin-Jallieu
LEGAY-BELLOD Gaël



Bourgoin-Jallieu
MAILLET Dorian



L'Isle d'Abeau
MARION Cyril



La Verpillière
MARTI Patrick



Satolas-et-Bonce
NARDY Cédric



Nivolas-Vermelle
RIVAL Michel



Bourgoin-Jallieu
ROULOT Océane



Les Eparres
SUCHET Noël

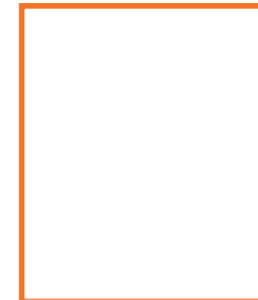


Succieu
VIAL Guillaume

CCVDD



St-Clair-de-la-Tour
BLANDIN Patrick



La Chapelle-de-la-Tour
CHARLOT Sylvain



Les Abrets-en-Dauphiné
GASTALDELLO Benjamin



St Jean-d'Avelanne
PILLAUD-TIRARD Jean-François



Val-de-Virieu
RABATEL Daniel



La Tour-du-Pin
RAJON Fabien



St Martin-de-Vaulserre
REYNAUD Michel



Le Pont-de-Beauvoisin
SERRANO Michel



La Batie-Montgascon
SOLIER Nicolas

CCCND



Grenay
FASSINOT Christine



St Just-Chaleyssin
MUSTI Murielle



St Georges-d'Espéranche
CASTAING Patrick



Valencin
HIRTH Ludovic



Charantonnay
ORELLE Pierre-Louis

ENVIRONNEMENT RAPPORT

20
22

SCoT Nord-Isère
13 Allée des Marettes,
38300 Bourgoin-Jallieu

04 74 33 52 71

www.scot-nordisere.fr

